



Ne vous excusez pas de Il faut se mesurer aux votre coeur chaleureux normes qu'on propose

DEMANDE — Je suis une personne très affectueuse et très démonstrative. J'ai une amie qui reçoit toutes mes confidences et qui essaie de son mieux de m'aider à résoudre mes problèmes. Comme elle habite au-dehors maintenant, je ne la vois que quelques fois par année. Mais, quand je la retrouve, c'est plus fort que moi, il me faut lui prouver mon amitié en la serrant très fort contre moi et en l'embrassant. J'ai essayé de freiner mon impulsivité, qui semble un peu l'ennuyer, mais je ne le puis. Si je retiens l'expression de mon affection, je deviens très nerveuse et ma famille s'en ressent.

Je dois vous dire que j'ai plusieurs enfants et un mari que j'adore. Je ne suis pas une femme aux instincts anormaux et je n'ai jamais été attirée par les femmes, croyez-moi. Ne prenez pas ma lettre à la légère et dites-moi ce que vous pensez de tout ceci. Je suis très pieuse et je voudrais que mes enfants soient fiers de moi.

LUCILLE AUX YEUX BLEUS

Reponse: Je n'ai aucune envie de prendre votre problème à la légère. Il est sérieux et important, parce que vous avez une conduite toute naturelle, mais à cause de cette espèce de pudibonderie qui a cours dans notre belle province et qui fait prendre toute démonstration d'affection comme ayant des implications sexuelles. Cela vient-il du jansénisme du dix-septième siècle, ont nos ancêtres étaient quelque peu affectés, ou encore de la froideur anglaise par laquelle il est de bon ton de ne pas manifester ses sentiments? Je ne sais. Mais on est rendu à trouver du mal dans la plus naturelle démonstration d'affection. Nous ne sommes ni plus purs, ni plus chastes que les autres, mais, en repoussant même l'apparence du péché, nous avons oublié d'apprécier à aimer et à le dire. Les mères n'ont plus embrassé leurs enfants adolescents. Les pères n'embrassent plus leurs garçons pour

pourraient trouver à redire devant des démonstrations spontanées. J'espère que vous les serez aussi souvent dans vos bras afin qu'ils apprennent qu'il n'est rien de mal dans une démonstration naturelle et sincère d'affection.

Il ne faut pas classer ces sortes de démonstrations familiales et amicales sur le même plan que les démonstrations qui proviennent de l'amour physique, produit du désir. Il faut avoir l'esprit mal tourné pour assimiler les unes aux autres.

— O —

Demande: Récemment à une réception où nous étions environ deux cents personnes, nous étions attablés depuis une dizaine de minutes lorsque, très discrètement, une personnalité de marque et son épouse entrèrent dans la salle, invitées sans doute, mais peut-être en retard ou non attendus, je ne saurais dire. A leur arrivée, plusieurs personnes se levèrent. Mon voisin a prétendu qu'il ne fallait pas se lever lorsqu'on est à table et qu'on a commencé à manger. Votre avis, s'il-vous-plait?

LOTUS

Reponse: S'il s'agissait de l'invité d'honneur, j'imagine qu'on l'aurait attendu. Mais sauf dans le cas d'une très haute personnalité: évêque, premier ministre, les convives n'avaient pas à se lever, sauf les hôtes qui organisaient la réception, qui se devaient d'aller les accueillir, de même que les personnes qui se trouvaient à la table où on plaçait les nouveaux venus. De toute façon, les messieurs qui se trouvaient à la même table qu'une dame qui arrive en retard, doivent se lever et rester debout. (Voir: Ne vous page 19)

Par Claire ROY

"Le difficile n'est pas d'écrire des enfants ou d'écrire des livres mais de se mesurer soi-même aux normes qu'on propose", me dit Mme Paule Daveluy, de passage à Trois-Rivières pour le Salon du Livre et qui a bien voulu se rendre à nos bureaux pour nous accorder une entrevue.

Le nom de Mme Daveluy n'est pas inconnu de nos lecteurs. Les journaux, la radio et la télévision ont largement diffusé le dernier prix qu'elle vient de mériter au Salon du Livre de Québec pour son roman "Drôle d'automne", en même temps qu'elle recevait de l'Association Canadienne des Bibliothécaires (Canadian Library Association) une médaille de bronze.

En 1960, elle avait déjà obtenu une médaille de cette association pour un autre roman, également destiné aux adolescentes, "L'été enchanté", une oeuvre qui avait obtenu auparavant le prix de l'ACELF. L'on sait aussi que cette charmante jeune femme, très représentative de la Canadienne française avec ses grands yeux sombres, son sourire, sa silhouette élégante, est également une mère de famille de six enfants, dont les âges vont de cinq à dix-sept ans et qu'elle cumule ses doubles fonctions avec compétence.

Mme Daveluy est écrivain aux Editions Jeunesse, elle fait partie d'une équipe qui s'occupe de procurer à nos enfants, des plus petits aux plus grands, des livres de qualité. Elle vient de publier dans la collection "Vent d'avril" de ces éditions un charmant roman "Sylvette et les Adultes".

Elle avait déjà écrit "Les Guinols", chroniques de la maison heureuse, qui réunissent les billets écrits dans différents journaux et magazines, et un roman, publié en 1958, "Chérie Martin". A la suite de la publication de ces deux livres, une critique de Mlle Beatrice Clément, elle-même auteur de nombreux volumes pour la jeunesse, rapprocha les deux écrivains. Mlle Clément avait écrit: "Elle a de la facilité, mais elle en abuse". C'est alors que Mme Daveluy s'inscrivit aux cours du soir de l'Université de Montréal où le R. P. Gagnon enseignait la création littéraire. C'est du travail de cette année qu'est sorti "L'été enchanté".

Mme Daveluy veut toujours écrire. Entrée comme secrétaire aux bureaux d'un poste de radio de Montréal, elle s'était initiée à la technique de l'écriture radiophonique. Elle s'appellait encore Paule Cloutier lorsqu'elle re-



MME PAULE DAVELUY, auteur de plusieurs volumes pour les adolescentes et gagnante de deux prix et de deux médailles, dont les oeuvres sont exposées au Salon du Livre organisé par la Société Saint-Jean-Baptiste.

çut le premier amour, dans un beau décor champêtre.

Au premier congrès conjoint des bibliothécaires canadiens et américains, des éditeurs de New York exprimeront le désir de publier une traduction de "L'été enchanté", ce qui est fait, dans une ravissante présentation, sous le nom de "Summer in Ville-Marie", chez Holt, Rinehart et Winston, Inc.

Le mari de Paul Daveluy, bien connu des auditeurs radiophoniques, a d'abord accepté, avec des réserves, les efforts littéraires de son épouse, mais, son poursue de tous les appareils ménagers modernes, mais sans domestique.

L'auteur puise son inspiration dans la vie quotidienne, dans ses souvenirs. "On trouve de tout dans la vie de tous les jours", dit-elle, "des drames, de l'humour, de la tendresse, du pittoresque, du comique. Il suffit de regarder autour de soi".

Elle se propose de continuer la série de romans pour adolescentes. Il y a eu l'été et l'automne, on lira un jour des récits qui se passent en hiver et au printemps.

Douzième concours annuel de la "Miss Grey Cup"

TORONTO (CP) — Neuf jeunes filles représentant le football professionnel canadien dans l'est et dans l'ouest, se rendront à Toronto le 27 novembre, pour participer au 12e concours annuel "Miss Grey Cup".

Le gagnant, qui coïncide avec la partie de football de la Coupe Grey, qui aura lieu le 1er décembre, est organisé en vue de choisir une Canadienne à la beauté naturelle, plutôt qu'un mannequin professionnel, à la beauté plus étudiée, a dit un directeur du concours.

La gagnante sera nommée au bal de la Coupe Grey, qui se tiendra le 30 novembre. Les concurrentes doivent être célibataires, de 17 à 22 ans et n'auront pas suivi aucun cours pour devenir mannequin professionnel.

Le choix se portera sur la personnalité, le maintien, l'élégance, le bon goût dans la façon de s'habiller, et une impression générale sur l'ensemble de la personne.

La "Miss Grey Cup 1962" en plus de son titre, recevra une voiture. Les jeunes filles qui se classeront deuxième et troisième, gagneront chacune un manteau de fourrure et un appareil stéréophonique.

Les concurrentes sont: Carol Nagy, "Miss Lion", de Colombie Britannique; Shirley MacDougall, "Miss Stampeder", de Calgary; Ann Trenaman, "Miss Rousardier", de Saskatchewan; Noreen Shick, "Miss Blue Bomber", de Winnipeg; Jacqueline Kramer, "Miss Eskimo", d'Edmonton; Linda Patton, "Miss Argonaut", de Toronto; June Kathryn Leggat, "Miss Tiger-Cat", de Hamilton; Edith Jantschek, "Miss Alouette", de Montréal; et Renata Pikkis, "Miss Rough Rider" d'Ottawa.



LA VESTE de ski allongée revient à la mode. Piquée verticalement, celle-ci est bien ajustée grâce à sa taille élastisée. Elle est confectionnée en taftetas 100% terylène doublé de bourre également de terylène, une combinaison parfaite pour faire échec au froid. Par Hudson Sportswear, Toronto.

Robes d'intérieur de plus en plus séduisantes

Par la PRESSE CANADIENNE

Une agréable surprise est réservée aux femmes qui se plaignent d'un choix bien minime dans la catégorie des robes de maison.

Apparemment, les dessinateurs de mode ont décidé d'apporter une plus grande attention à la garde-robe de la femme qui doit s'occuper exclusivement de son foyer.

Les créateurs de mode ont cherché à donner à la petite robe de maison un éclat particulier. En plus d'avoir un nouveau style, on lui donne même une nouvelle appellation, puisqu'elle devient "la robe d'intérieur", autrefois réservée aux heures de détente. Même si une femme dans sa maison, n'a pas tellement de loisir, elle en aura l'illusion en étant si gentiment vêtue.

La nouvelle robe d'intérieur est confortable à tout point de vue et peut s'accommoder aux mille tâches quotidiennes étant confectionnée en tissu lavable, facile d'entretien.

La version moderne de cette robe de maison, se présente dans une variété de jolis imprimés aux riantes couleurs et la plupart de ces cotonnades ne nécessitent aucun repassage. L'un des plus intéressants modèles notés dans les nouvelles collections est de coupe toute droite dans un tissu toile et coton et agrémenté de bandes verticales à motifs floraux hawaïens.

Cette robe est reproduite en deux teintes, vert ou or, avec des couleurs contrastantes dans le dessin de fleurs. Les tissus varient depuis le simple coton jusqu'au matériel satiné et su-rah.

Les maîtresses de maison, tout comme les couturiers, estiment que pour vaquer aux soins du ménage, elles se doivent de porter une robe aussi jolie que confortable.

M. Stam Baird, de Montréal, était de passage à Trois-Rivières, ces jours derniers.

Mme A. Rousseau en visite à Joliette, récemment.

M. W. McNeely, de Toronto, en visite à Trois-Rivières, ces jours derniers.

Assisteront au banquet de clôture du Salon du Livre samedi le 24 novembre ou dimanche 25 novembre au séminaire St-Joseph: M. le chanoine Arthur Jacob, le R. P. P.-H. Barabé, o.m.i., le notaire et Mme Charles E. Gagnon, M. et Mme Paul Charland; le Dr et Mme Gérard Desrosiers, M. et Mme Jules Picotte, Mlle Edouardina Du-



Mlle Annette Ricard, Mme Marie P. Smith, Mlle Lise Bacon, M. et Mme André Lacombe, Mme A. Brunelle, Mlle Louise Bias, Mme Hervé Brun, Mme Fidèle Fortin, Mme Pierre Bellemare, M. et Mme Camille Boisvert, M. et Mme Jean-Charles Marchand, M. et Mme Philippe Goulet, M. et Mme Jacques Lacharité, Mme Charles Paquet, M. et Mme Adrien Demontigny, Mme Wilbrod Therrien, Mme Philippe Denis, Mlle Annette et Marie Hébert, Mme Camille Lebrun, M. et Mme Lucien Champoux, Mme Albert Leblanc, Mme Gilberte Jacob, Mme Gérard Dulude, Mme Paul-Emile Lemire, Mme Roger Desjardins, Mlle Nicole Dulude, Mlle Yvette Lord, Mlle Simonne Lord, Mlle Yvette Charbonneau, Mme Christine Hebert, Mme Emile Beaudet, Mme A. Laliberte, Mme Emile Paquette, Mme Lorette St-Hilaire, Mme Maurice Savard, Mme Martin Roberge, Mme H.-P. Despres, Mme Jacques Lachapelle, M. Rodrigue Lepage, Mlle M. Brunelle, Mme J. Lemay, Mme René Beau-mier, Mme Arthur Duplessis, Mlle Suzanne Monplaisir et Mme Alfred Burman.

OIGNONS

Les Zino-pads vous aident à garder votre peau fraîche et douce. Ils suppriment la pression des chaussures, évitent et soulagent les cors, les ampoules. Demandez le modèle pour oignons.

Dr. Scholl's Zino-pads

5 ANS D'AGE

Pour ceux qui exigent aussi la qualité

Canadian Schenley Golden Wedding Canadian Whisky

Canadian Schenley Ltd. "Distillateurs de whiskys d'âge certifié"

VOUS TOUSSEZ?

Si le rhume ou la toux font leur entrée chez vous...

Procurez-vous **PINEX** mamans, il agira **RAPIDEMENT!**

Le remède familial à effet rapide contre la toux, le plus apprécié des Canadiens depuis plus de deux générations. Pinex tout préparé en deux goûts: goût de pin traditionnel et nouveau goût de cerise.

Également sous forme concentrée économique, donnant 16 onces de sirop préparé par vous-même! Essayez Pinex pour vous-même et pour votre famille.

SOULEGEZ RAPIDEMENT LES BRULÈMENTS D'ESTOMAC ET L'HYPERACIDITÉ!

Prenez des **ANTUMIS** pour l'estomac

PINEX

Prepared by Stensbury Advertising

LE MEILLEUR ACHAT POUR AUJOURD'HUI UNE "FLIGHT BAG"

POUR LUI ET ELLE

Couverture de nylon très résistante, spacieuse et légère à prix modique.

A compter de \$19.95

LA NOUVELLE "HOPALONG"

Pour les vêtements accessoires. La plus légère et la plus spacieuse, complète celle-ci-haut.

Choix de grandeurs: 21", 24", 26", 30"

A compter de \$14.95

Plan mise de côté.

Blais + Prère

CONFECTION POUR HOMMES ET ENFANTS

1484 rue Notre Dame • TROIS RIVIERES

LA PLUME ET LE PLUMEAU

Les plus belles étrennes

A Noël ou au premier de l'an, tout le monde s'attend à recevoir des étrennes. Donc, tout le monde en offre, sauf les très petits enfants à leurs parents. Quelles sont les plus belles étrennes? Celles qui durent plus qu'un jour ou quelques semaines, celles qu'on retrouve et reprend avec joie après les avoir rangées dans un placard ou sur un rayon. Voilà pour celles qui l'an reçoit. Quand il s'agit d'offrir des étrennes une autre condition entre en jeu: le prix qui doit convenir au budget. Et quand on a le coeur large on veut faire plaisir à beaucoup de personnes.

Il est de plus en plus des étrennes qui entrent dans la catégorie de celles qui ne sont pas tout à fait des étrennes, c'est-à-dire un petit objet pour exprimer sa reconnaissance ou son appréciation, ou pour remettre une politesse. On classe dans cette catégorie les fleurs, les parfums, les bonbons, quoique, dans les deux premiers cas, une étrenne considérable puisse être faite au budget.

Mais les fleurs se fanent, le parfum s'évapore et les bonbons sont mangés. Or, parmi les étrennes qui n'obligent pas celui qui les reçoit à classer également les disques et les livres. Les disques s'usent et on s'en lasse parfois. Mais le plaisir des livres est éternel. Il se multiplie par le nombre de fois qu'on les lit et par le plaisir qu'on cause en les faisant lire. Plusieurs de mes livres de petite fille ont fait la joie de mes enfants et ils attendent avec patience que mes petits-enfants soient en âge de les lire.

Bien entendu, il n'est question ici que de livres de qualité. Qualité qu'on retrouve dans le texte d'un bon auteur, dans la présentation, les illustrations, et le papier. C'est pourquoi je recommande à toutes mes lectrices de s'offrir à tout ce-la lorsqu'elles visiteront le Salon du Livre ou un vaste choix d'oeuvres de bon goût seront offertes aux visiteurs.

Vous ne savez quelles étrennes offrir à des adolescentes, à des enfants, à des amies qui ont tout? Offrez-leur des livres. Il y en a pour tous les goûts et pour tous les âges. Et rien ne convient mieux que des livres canadiens pour des lecteurs canadiens. Les jeunes filles qui ont des correspondants outre-mer ne peuvent mieux choisir que de leur adresser, pour Noël, des livres de chez nous qui décrivent aux étrangers notre milieu, nos paysages, nos coutumes. Ils seront plus appréciés que des bibelots généralement fabriqués à l'étranger.

Mamie

LE SEC DES SECS

Corby's EXTRA DRY LONDON DRY GIN

Distillé au Canada par H. Corby Distillery Limited, Montréal.

FER A VAPEUR "HOOVER"

Vol. rég.: \$21.95

Spéciale en acier inoxydable qui résiste aux acides, figures, cadran à 6 réglages.

\$14.88

POLISSEUSE

2 brosses rotatives No 5336

Pratique et légère. Cire et polir sans changer de brosses.

Régulier: \$39.95

SPECIAL \$31.95

EN VENTE CHEZ

J.B. Loranger

300, DES FORGES FR. 4-2491

Assemblée des propriétaires sur le règlement no 90

TRACY (DNC) — Une assemblée des électeurs-propriétaires de la ville de Tracy sera tenue à l'hôtel de ville, mercredi soir prochain, le 28 novembre, à 7 h 30 p.m., pour l'approbation du règlement No 90 par lequel le conseil municipal veut changer le zonage d'un territoire non encore développé, situé entre la voie ferrée, la rue Cardin et le chemin St-Roch et jusqu'aux limites sud de la ville.

Malgré les punitions il réussit le tour du chapeau

SOREL (DNC) — A sa dernière joute dans le circuit métropolitain, Jean-Claude Hébert a réussi le tour du chapeau et a échappé à la punition de ne pas être battu, alors que les Alouettes de St-Jérôme triomphaient des Royaux de Sorel par le compte de 6 à 4. La rencontre a failli dégénérer en bagarre générale à 2 ou 3 reprises en plus de permettre aux deux instructeurs de se donner en spectacle et à l'arbitre, de voir la vedette par ses décisions!

C'est Michel Degrandpre qui a brisé la glace pour les Sorelois à la deuxième période sur des passes de Viau et Sauvé à la suite de l'attaque de la plus soutenue des Royaux. Les autres compteurs de l'équipe locale furent: Gilles Cartier, sans aide, Real Lemieux assisté de Richard Lapointe et Yves Cournoyer et enfin, Richard Lapointe secondé par Lemieux et Laperrière.

Claude Labossière a de nouveau été expulsé de la partie pour avoir protesté énergiquement sur la façon d'agir d'Yves Nadon, coach des Alouettes. Celui-ci a frappé Paul Olivier à la figure et devant les protestations de Labossière, l'arbitre qui prétendait n'avoir rien vu de cela, imposa à l'instructeur de l'équipe locale, une punition de match. Que penser de tels procédés? Je vous laisse le soin de tirer vos propres conclusions.

21 punitions furent distribuées dont 4 majeures à Cartier et Lemieux du Sorel et à Hébert et Guenette des Alouettes. Les Royaux disputèrent leur prochaine joute dimanche après-midi au Colisée Cardin assisté de Richard Lapointe et Yves Cournoyer et enfin, Richard Lapointe secondé par Lemieux et Laperrière.

mercredi soir prochain, le 28 novembre, à 7 h 30 p.m., pour l'approbation du règlement No 90 par lequel le conseil municipal veut changer le zonage d'un territoire non encore développé, situé entre la voie ferrée, la rue Cardin et le chemin St-Roch et jusqu'aux limites sud de la ville.

Le règlement No 90 mentionné dans l'article premier que la partie des lots 136 à 156 inclusivement, du cadastre de St-Joseph de Sorel, désignée au règlement No 24 de la ville de Tracy comme secteur d'industrie, sera dorénavant connue et désignée comme secteur d'habitation de la classe I, dans l'article deuxième, que la partie des lots 145 à 150 inclusivement, 154 à 158 inclusivement, et 18, 20, 22, 23, 24, 25, du cadastre de St-Joseph de Sorel, désignée comme secteur de commerce dans l'ancien règlement, sera dorénavant connue et désignée comme secteur d'habitation de la classe I, et au troisième article, la

partie des lots 7 et 8, 41 et 43, 20 et 21, du même cadastre et désignée dans l'ancien règlement comme secteur de commerce, sera dorénavant connue et désignée comme secteur d'habitation de la classe No 24, doivent être changés en secteurs d'habitation pour certains secteurs d'industrie et de commerce du règlement.

Le règlement No 90 mentionné dans l'article premier que la partie des lots 136 à 156 inclusivement, du cadastre de St-Joseph de Sorel, désignée au règlement No 24 de la ville de Tracy comme secteur d'industrie, sera dorénavant connue et désignée comme secteur d'habitation de la classe I, dans l'article deuxième, que la partie des lots 145 à 150 inclusivement, 154 à 158 inclusivement, et 18, 20, 22, 23, 24, 25, du cadastre de St-Joseph de Sorel, désignée comme secteur de commerce dans l'ancien règlement, sera dorénavant connue et désignée comme secteur d'habitation de la classe I, et au troisième article, la

partie des lots 7 et 8, 41 et 43, 20 et 21, du même cadastre et désignée dans l'ancien règlement comme secteur de commerce, sera dorénavant connue et désignée comme secteur d'habitation de la classe No 24, doivent être changés en secteurs d'habitation pour certains secteurs d'industrie et de commerce du règlement.

partie des lots 7 et 8, 41 et 43, 20 et 21, du même cadastre et désignée dans l'ancien règlement comme secteur de commerce, sera dorénavant connue et désignée comme secteur d'habitation de la classe No 24, doivent être changés en secteurs d'habitation pour certains secteurs d'industrie et de commerce du règlement.

Le règlement No 90 mentionné dans l'article premier que la partie des lots 136 à 156 inclusivement, du cadastre de St-Joseph de Sorel, désignée au règlement No 24 de la ville de Tracy comme secteur d'industrie, sera dorénavant connue et désignée comme secteur d'habitation de la classe I, dans l'article deuxième, que la partie des lots 145 à 150 inclusivement, 154 à 158 inclusivement, et 18, 20, 22, 23, 24, 25, du cadastre de St-Joseph de Sorel, désignée comme secteur de commerce dans l'ancien règlement, sera dorénavant connue et désignée comme secteur d'habitation de la classe I, et au troisième article, la

partie des lots 7 et 8, 41 et 43, 20 et 21, du même cadastre et désignée dans l'ancien règlement comme secteur de commerce, sera dorénavant connue et désignée comme secteur d'habitation de la classe No 24, doivent être changés en secteurs d'habitation pour certains secteurs d'industrie et de commerce du règlement.

Le règlement No 90 mentionné dans l'article premier que la partie des lots 136 à 156 inclusivement, du cadastre de St-Joseph de Sorel, désignée au règlement No 24 de la ville de Tracy comme secteur d'industrie, sera dorénavant connue et désignée comme secteur d'habitation de la classe I, dans l'article deuxième, que la partie des lots 145 à 150 inclusivement, 154 à 158 inclusivement, et 18, 20, 22, 23, 24, 25, du cadastre de St-Joseph de Sorel, désignée comme secteur de commerce dans l'ancien règlement, sera dorénavant connue et désignée comme secteur d'habitation de la classe I, et au troisième article, la

partie des lots 7 et 8, 41 et 43, 20 et 21, du même cadastre et désignée dans l'ancien règlement comme secteur de commerce, sera dorénavant connue et désignée comme secteur d'habitation de la classe No 24, doivent être changés en secteurs d'habitation pour certains secteurs d'industrie et de commerce du règlement.

partie des lots 7 et 8, 41 et 43, 20 et 21, du même cadastre et désignée dans l'ancien règlement comme secteur de commerce, sera dorénavant connue et désignée comme secteur d'habitation de la classe No 24, doivent être changés en secteurs d'habitation pour certains secteurs d'industrie et de commerce du règlement.

Le règlement No 90 mentionné dans l'article premier que la partie des lots 136 à 156 inclusivement, du cadastre de St-Joseph de Sorel, désignée au règlement No 24 de la ville de Tracy comme secteur d'industrie, sera dorénavant connue et désignée comme secteur d'habitation de la classe I, dans l'article deuxième, que la partie des lots 145 à 150 inclusivement, 154 à 158 inclusivement, et 18, 20, 22, 23, 24, 25, du cadastre de St-Joseph de Sorel, désignée comme secteur de commerce dans l'ancien règlement, sera dorénavant connue et désignée comme secteur d'habitation de la classe I, et au troisième article, la

partie des lots 7 et 8, 41 et 43, 20 et 21, du même cadastre et désignée dans l'ancien règlement comme secteur de commerce, sera dorénavant connue et désignée comme secteur d'habitation de la classe No 24, doivent être changés en secteurs d'habitation pour certains secteurs d'industrie et de commerce du règlement.

Le règlement No 90 mentionné dans l'article premier que la partie des lots 136 à 156 inclusivement, du cadastre de St-Joseph de Sorel, désignée au règlement No 24 de la ville de Tracy comme secteur d'industrie, sera dorénavant connue et désignée comme secteur d'habitation de la classe I, dans l'article deuxième, que la partie des lots 145 à 150 inclusivement, 154 à 158 inclusivement, et 18, 20, 22, 23, 24, 25, du cadastre de St-Joseph de Sorel, désignée comme secteur de commerce dans l'ancien règlement, sera dorénavant connue et désignée comme secteur d'habitation de la classe I, et au troisième article, la

partie des lots 7 et 8, 41 et 43, 20 et 21, du même cadastre et désignée dans l'ancien règlement comme secteur de commerce, sera dorénavant connue et désignée comme secteur d'habitation de la classe No 24, doivent être changés en secteurs d'habitation pour certains secteurs d'industrie et de commerce du règlement.

partie des lots 7 et 8, 41 et 43, 20 et 21, du même cadastre et désignée dans l'ancien règlement comme secteur de commerce, sera dorénavant connue et désignée comme secteur d'habitation de la classe No 24, doivent être changés en secteurs d'habitation pour certains secteurs d'industrie et de commerce du règlement.

Le règlement No 90 mentionné dans l'article premier que la partie des lots 136 à 156 inclusivement, du cadastre de St-Joseph de Sorel, désignée au règlement No 24 de la ville de Tracy comme secteur d'industrie, sera dorénavant connue et désignée comme secteur d'habitation de la classe I, dans l'article deuxième, que la partie des lots 145 à 150 inclusivement, 154 à 158 inclusivement, et 18, 20, 22, 23, 24, 25, du cadastre de St-Joseph de Sorel, désignée comme secteur de commerce dans l'ancien règlement, sera dorénavant connue et désignée comme secteur d'habitation de la classe I, et au troisième article, la

partie des lots 7 et 8, 41 et 43, 20 et 21, du même cadastre et désignée dans l'ancien règlement comme secteur de commerce, sera dorénavant connue et désignée comme secteur d'habitation de la classe No 24, doivent être changés en secteurs d'habitation pour certains secteurs d'industrie et de commerce du règlement.

Le règlement No 90 mentionné dans l'article premier que la partie des lots 136 à 156 inclusivement, du cadastre de St-Joseph de Sorel, désignée au règlement No 24 de la ville de Tracy comme secteur d'industrie, sera dorénavant connue et désignée comme secteur d'habitation de la classe I, dans l'article deuxième, que la partie des lots 145 à 150 inclusivement, 154 à 158 inclusivement, et 18, 20, 22, 23, 24, 25, du cadastre de St-Joseph de Sorel, désignée comme secteur de commerce dans l'ancien règlement, sera dorénavant connue et désignée comme secteur d'habitation de la classe I, et au troisième article, la

partie des lots 7 et 8, 41 et 43, 20 et 21, du même cadastre et désignée dans l'ancien règlement comme secteur de commerce, sera dorénavant connue et désignée comme secteur d'habitation de la classe No 24, doivent être changés en secteurs d'habitation pour certains secteurs d'industrie et de commerce du règlement.

partie des lots 7 et 8, 41 et 43, 20 et 21, du même cadastre et désignée dans l'ancien règlement comme secteur de commerce, sera dorénavant connue et désignée comme secteur d'habitation de la classe No 24, doivent être changés en secteurs d'habitation pour certains secteurs d'industrie et de commerce du règlement.

Le règlement No 90 mentionné dans l'article premier que la partie des lots 136 à 156 inclusivement, du cadastre de St-Joseph de Sorel, désignée au règlement No 24 de la ville de Tracy comme secteur d'industrie, sera dorénavant connue et désignée comme secteur d'habitation de la classe I, dans l'article deuxième, que la partie des lots 145 à 150 inclusivement, 154 à 158 inclusivement, et 18, 20, 22, 23, 24, 25, du cadastre de St-Joseph de Sorel, désignée comme secteur de commerce dans l'ancien règlement, sera dorénavant connue et désignée comme secteur d'habitation de la classe I, et au troisième article, la

partie des lots 7 et 8, 41 et 43, 20 et 21, du même cadastre et désignée dans l'ancien règlement comme secteur de commerce, sera dorénavant connue et désignée comme secteur d'habitation de la classe No 24, doivent être changés en secteurs d'habitation pour certains secteurs d'industrie et de commerce du règlement.

Le règlement No 90 mentionné dans l'article premier que la partie des lots 136 à 156 inclusivement, du cadastre de St-Joseph de Sorel, désignée au règlement No 24 de la ville de Tracy comme secteur d'industrie, sera dorénavant connue et désignée comme secteur d'habitation de la classe I, dans l'article deuxième, que la partie des lots 145 à 150 inclusivement, 154 à 158 inclusivement, et 18, 20, 22, 23, 24, 25, du cadastre de St-Joseph de Sorel, désignée comme secteur de commerce dans l'ancien règlement, sera dorénavant connue et désignée comme secteur d'habitation de la classe I, et au troisième article, la

partie des lots 7 et 8, 41 et 43, 20 et 21, du même cadastre et désignée dans l'ancien règlement comme secteur de commerce, sera dorénavant connue et désignée comme secteur d'habitation de la classe No 24, doivent être changés en secteurs d'habitation pour certains secteurs d'industrie et de commerce du règlement.

partie des lots 7 et 8, 41 et 43, 20 et 21, du même cadastre et désignée dans l'ancien règlement comme secteur de commerce, sera dorénavant connue et désignée comme secteur d'habitation de la classe No 24, doivent être changés en secteurs d'habitation pour certains secteurs d'industrie et de commerce du règlement.

Le règlement No 90 mentionné dans l'article premier que la partie des lots 136 à 156 inclusivement, du cadastre de St-Joseph de Sorel, désignée au règlement No 24 de la ville de Tracy comme secteur d'industrie, sera dorénavant connue et désignée comme secteur d'habitation de la classe I, dans l'article deuxième, que la partie des lots 145 à 150 inclusivement, 154 à 158 inclusivement, et 18, 20, 22, 23, 24, 25, du cadastre de St-Joseph de Sorel, désignée comme secteur de commerce dans l'ancien règlement, sera dorénavant connue et désignée comme secteur d'habitation de la classe I, et au troisième article, la

partie des lots 7 et 8, 41 et 43, 20 et 21, du même cadastre et désignée dans l'ancien règlement comme secteur de commerce, sera dorénavant connue et désignée comme secteur d'habitation de la classe No 24, doivent être changés en secteurs d'habitation pour certains secteurs d'industrie et de commerce du règlement.

Le règlement No 90 mentionné dans l'article premier que la partie des lots 136 à 156 inclusivement, du cadastre de St-Joseph de Sorel, désignée au règlement No 24 de la ville de Tracy comme secteur d'industrie, sera dorénavant connue et désignée comme secteur d'habitation de la classe I, dans l'article deuxième, que la partie des lots 145 à 150 inclusivement, 154 à 158 inclusivement, et 18, 20, 22, 23, 24, 25, du cadastre de St-Joseph de Sorel, désignée comme secteur de commerce dans l'ancien règlement, sera dorénavant connue et désignée comme secteur d'habitation de la classe I, et au troisième article, la

partie des lots 7 et 8, 41 et 43, 20 et 21, du même cadastre et désignée dans l'ancien règlement comme secteur de commerce, sera dorénavant connue et désignée comme secteur d'habitation de la classe No 24, doivent être changés en secteurs d'habitation pour certains secteurs d'industrie et de commerce du règlement.

partie des lots 7 et 8, 41 et 43, 20 et 21, du même cadastre et désignée dans l'ancien règlement comme secteur de commerce, sera dorénavant connue et désignée comme secteur d'habitation de la classe No 24, doivent être changés en secteurs d'habitation pour certains secteurs d'industrie et de commerce du règlement.

Le règlement No 90 mentionné dans l'article premier que la partie des lots 136 à 156 inclusivement, du cadastre de St-Joseph de Sorel, désignée au règlement No 24 de la ville de Tracy comme secteur d'industrie, sera dorénavant connue et désignée comme secteur d'habitation de la classe I, dans l'article deuxième, que la partie des lots 145 à 150 inclusivement, 154 à 158 inclusivement, et 18, 20, 22, 23, 24, 25, du cadastre de St-Joseph de Sorel, désignée comme secteur de commerce dans l'ancien règlement, sera dorénavant connue et désignée comme secteur d'habitation de la classe I, et au troisième article, la

partie des lots 7 et 8, 41 et 43, 20 et 21, du même cadastre et désignée dans l'ancien règlement comme secteur de commerce, sera dorénavant connue et désignée comme secteur d'habitation de la classe No 24, doivent être changés en secteurs d'habitation pour certains secteurs d'industrie et de commerce du règlement.

Le règlement No 90 mentionné dans l'article premier que la partie des lots 136 à 156 inclusivement, du cadastre de St-Joseph de Sorel, désignée au règlement No 24 de la ville de Tracy comme secteur d'industrie, sera dorénavant connue et désignée comme secteur d'habitation de la classe I, dans l'article deuxième, que la partie des lots 145 à 150 inclusivement, 154 à 158 inclusivement, et 18, 20, 22, 23, 24, 25, du cadastre de St-Joseph de Sorel, désignée comme secteur de commerce dans l'ancien règlement, sera dorénavant connue et désignée comme secteur d'habitation de la classe I, et au troisième article, la

partie des lots 7 et 8, 41 et 43, 20 et 21, du même cadastre et désignée dans l'ancien règlement comme secteur de commerce, sera dorénavant connue et désignée comme secteur d'habitation de la classe No 24, doivent être changés en secteurs d'habitation pour certains secteurs d'industrie et de commerce du règlement.

Travaux de drainage

YAMASKA (DNC) — Le fossé de ligne entre les emplacements de M. Michel Mondou et la terre de M. Isidore Chapdelaine dans le village Yamaska Est a été creusé hier. Les inspecteurs avaient demandé que ce fossé soit refait afin d'assurer un bon drainage pour la partie du haut de la rue Centrale. Cet ouvrage s'imposait et sera un bien à tout point de vue.

Anniversaire de fondation

WARWICK (DNC) — C'est le dimanche, 25 novembre que les Lacordaire et Ste-Jeanne d'Arc de Warwick fêteront leur 19e anniversaire de fondation. Les manifestations qui auront lieu à cette occasion sont organisées selon le programme d'une véritable journée anticoolique. Sermons spéciaux aux messes du matin, conférences, forums, etc., seront à l'honneur à cette occasion. Une invitation spéciale sera faite à tous les membres et principalement aux jeunes éléments du mouvement. Le programme de ces manifestations du 25 novembre chez les anticooliques de Warwick sera sous la direction conjointe de M. Louis Henri Gauthier, président des Lacordaire et de Mme Germaine Moreau, présidente de la section féminine.

LE PERE NOEL RECOIT

LES "PETITS" TOUS LES SAMEDIS
A COMPTER DE 3 HRES P.M.

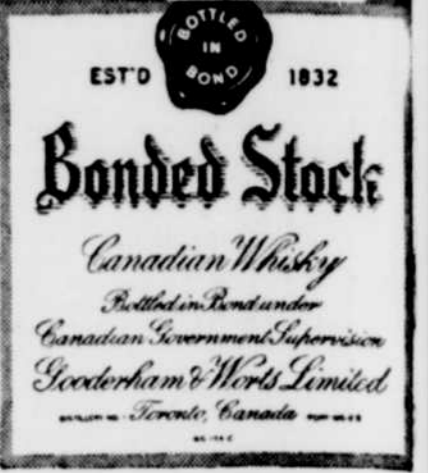
VOYEZ LE PERE NOEL
GRATUITEMENT
et participez au concours
"VOYAGE CINERAMA"
Tout dollar d'achat vous y donne droit



Boul. Ste-Madeleine CAP



Vous aurez à déboursier beaucoup plus pour égaler sa célèbre saveur!



G & W est la plus ancienne distillerie au Canada—Établie en 1832

Bambin de 5 ans écrasé à mort

SOREL (DNC) — Un bambin de cinq ans a été écrasé à mort sous un baril d'huile, mardi après-midi, à St-Louis de Richelieu. Il s'agit du petit Luc Daigle dont les parents habitent le rang Prescott, à St-Louis. L'enfant s'a-

musait à déplacer du bois cordé dans le hangar lorsque le lourd baril se mit à rouler dans sa direction pour s'immobiliser sur lui. C'est son père, M. Leopold Daigle, qui le découvrit sans vie, quelques minutes plus

tard, après l'avoir appelé en vain, à plusieurs reprises. Le coroner du district de Richelieu, le Dr Bernard Savigneau, de Sorel, a ouvert son enquête sur les lieux mêmes et conclut à une mort accidentelle.



ACCOUREZ AU PARADIS DES ENFANTS CHEZ P.A. GOUIN

CHOIX EXCEPTIONNEL DE

JOUETS



PROJECTEUR A DIAPOSITIVE \$6.95



AVION A FRICTION 98c



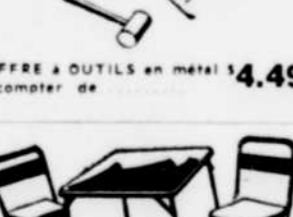
MACHINE A Ecrire Telle qu'illustrée \$18.95



CARABINE A L'AIR \$1.98



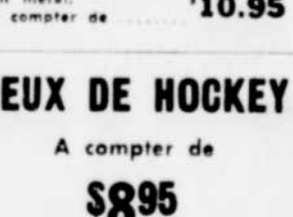
CAMIONS PLUSIEURS MODELES A compter de 98c



COFFRE A OUTILS EN METAL \$4.49 A compter de



REVOLVER AVEC ETUI A compter de \$1.98



JEUX DE HOCKEY A compter de \$8.95

GARAGE

Comprenant tous les accessoires A compter de \$3.98



CAISSE ENREGISTREUSE A compter de 98c



MACHINE A COUDRE A compter de \$8.49



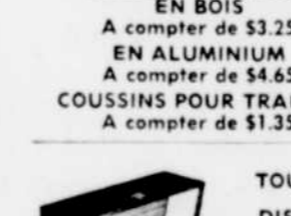
ENSEMBLE MICROSCOPE pour le futur technicien de laboratoire A compter de \$10.95



TRAIN ELECTRIQUE "American Flyer" à compter de \$23.95 Aussi TRAIN A BATTERIE pour aussi peu que \$9.98



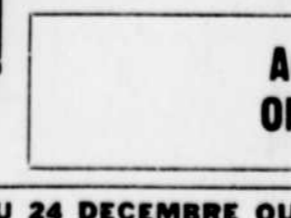
TRACTEURS A BATTERIE, avance, recule, monte. Peut tirer 300 livres. \$18.95



TRAINES SAUVAGES EN BOIS A compter de \$3.25 EN ALUMINIUM A compter de \$4.65 COUSSINS POUR TRAINES A compter de \$1.35



TOURNE-DISQUES A compter de \$14.95



AUTOMOBILE A PEDALES pour enfants A compter de \$23.95



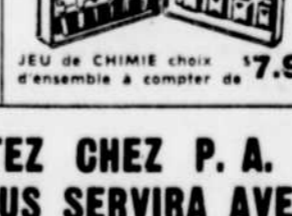
ENSEMBLE pour la jeune cuisinière: poêle, lavabo, réfrigérateur. \$10.95 le morceau.



GUITARE A compter de \$3.98



CABINET DE MEDICINE de tout pour le futur docteur. A compter de \$1.79



JEU DE CHIMIE choix d'ensemble à compter de \$7.95

ROBOT 'GARLOO'

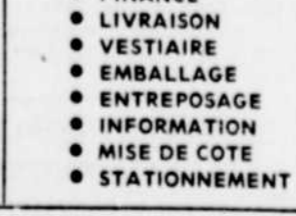
tel qu'annoncé à la TV \$20.95 Ramasse, transporte, remplace boîtes ou autres objets.



JEU DE QUILLES A compter de \$1.49



CIRCUIT DE COURSES: 2 automobiles "Strombecker" A compter de \$29.95

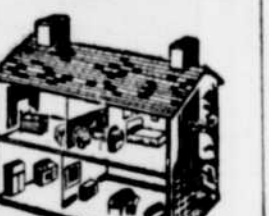


JEU DE TENNIS SUR TABLE comprenant 1 filet, balle \$5.75 et 2 palettes à compter de

Un léger acompte vous réservera l'article jusqu'au temps désiré. SERVICES GRATUITS: FINANCE, LIVRAISON, VESTIAIRE, EMBALLAGE, ENTREPOSAGE, INFORMATION, MISE DE COTE, STATIONNEMENT



POUPEES choix formidable de grosseurs et de prix. A compter \$2.98 de En magasin la fameuse POUPEE parlante "Gabrielle" \$16.95



MAISON DE POUPEE Avec ameublement A compter de \$29.98



SCRABBLE Le jeu des mots

JEUX de toute sorte tels que: scrabble, monopoly, parchesse, clue, sorry, etc.



SPECIAL - ENSEMBLES DE GILET BAS et TUQUE 1ère qualité

Valeur de \$700 SPECIAL \$5.95

QUINCAILLERIE P.A. Gouin LIMITEE HARDWARE

COIN DES FORGES ET CRAIG TROIS RIVIERES TEL.: FR 6-2591

SHAWINIGAN ET GRAND MERE TEL.: LE 7-4444

COIN ST MAURICE - LAVIOLETTE TROIS RIVIERES TEL.: FR 4-6259

A COMPTER DU 26 NOVEMBRE JUSQU'AU 24 DECEMBRE OUVERT TOUS LES JOURS AINSI QUE LE JEUDI ET VENDREDI SOIR.

ACHETEZ CHEZ P. A. GOUIN ON VOUS SERVIRA AVEC SOIN